

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-161 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etait excusé et suppléé : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Avenant 2 au contrat quasi-régie avec la SPL ALEC AIN relatif au déploiement de la démarche IMPACTE – Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Énergétique – sur le territoire de la CCPA

VU l'avis favorable de la commission économique et environnement du 15 juin 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

VU la délibération n°2021-062 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en date du 04 mars 2021 décidant l'entrée au capital de la SPL ALEC AIN ;

VU la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, reconnaissant le rôle des Agences Locales de l'Énergie et du Climat, en tant qu'organismes d'animation territoriale qui conduisent des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

VU la délibération n°2022-081 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en date du 12 mai 2022 confirmant le déploiement du projet IMPACTE sur son territoire par la SPL ALEC Ain et approuvant le contrat préparé à cet effet ;

VU la délibération n°2021-091 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en date du 06 mai 2021, validant la participation de l'EPCI en tant que membre du groupement porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » et associant en tant qu'opérateur technique la SPL ALEC AIN pour le déploiement du service économe de flux sur son territoire ;

.../...

VU la délibération n°2023-029 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en date du 2 mars 2023, validant la signature de l'avenant 1 au contrat en quasi-régie précité et portant, notamment, sur l'intégration de la réalisation de bilans énergétiques patrimoniaux au travers du service économe de flux lié au programme ACTEE 2 ainsi que les modalités de financement associées ;

M. Daniel MARTIN, vice-président et élu délégué aux énergies nouvelles, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain porte une politique d'accompagnement de ses communes membres à la transition énergétique dénommée IMPACTE.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est également bénéficiaire des financements du programme ACTEE 2 en tant que membre du groupement lauréat de l'AMI SEQUOIA. Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a validé en mars 2023 la signature de l'avenant 1 au contrat en quasi-régie d'IMPACTE afin d'intégrer à ce projet le déploiement du service économe de flux réalisé par la SPL ALEC AIN.

L'économe de flux réalise notamment un bilan énergétique patrimonial, permettant aux communes de bénéficier d'une vue d'ensemble de leur patrimoine communal et de hiérarchiser les actions à mener. Ce bilan énergétique patrimonial permet ainsi d'identifier les projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et/ou d'énergie renouvelable les plus pertinents.

L'avenant 1 au contrat en quasi-régie d'IMPACTE a été signé entre les parties le 4 avril 2023.

Depuis lors, les modalités de financement du programme ACTEE 2 et le calendrier imposé par la FNCRR ont évolué, ouvrant la possibilité d'élargir le déploiement du service économe de flux, sous couvert de la justification du paiement de factures avant le 15 septembre 2023.

Au regard de ces éléments, et en application de l'article 7 du contrat quasi-régie relatif au déploiement de la démarche IMPACTE, il est proposé d'établir un avenant n°2 dudit contrat avec la SPL ALEC Ain afin de mettre à jour l'article 3 de l'avenant 1 relatif aux modalités de financement de l'EPCI ainsi que le paragraphe « 6.3. Reversement des fonds du programme ACTEE 2 »

Ce second avenant au contrat quasi-régie relatif au programme IMPACTE, a pour objectif, au travers de la mise à jour des modalités de financement du projet, d'élargir le déploiement du service économe de flux réalisé par la SPL ALEC Ain auprès des communes mais également de maximiser les reversements liés au programme ACTEE 2.

M. Daniel FABRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la signature de l'avenant n°2 au contrat en quasi-régie avec la SPL ALEC Ain pour le déploiement de la démarche IMPACTE – Initiative Mutualisée pour ACCÉLÉrer la Transition Énergétique – sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023

Publiée le **12 JUIL. 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

